

PROGRAMME POUR UN EUROPROGRESSISME

30 propositions pro-européennes et progressistes

www.sauvonsleurope.eu

Edito

Sauvons l'Europe est une association pro-européenne et progressiste qui s'engage dans la construction d'une Europe à vocation sociale et soucieuse du développement humain, espace démocratique et des droits de l'Homme, acteur écologique dans le concert mondial.

Nous souhaitons européaniser la pensée politique, c'est à dire associer la dimension européenne à chacun des débats publics. Il s'agit de contribuer à la construction de toujours plus de solidarité entre les peuples en dépassant les clivages nationaux pour une coopération assumée au plan social comme au plan politique et une reconnaissance de notre interdépendance réelle.

Nous refusons que l'Union européenne se présente comme un espace mercantile où la régulation n'aurait pas sa place. L'Union européenne est un levier indispensable dans la mondialisation. Dans un monde qui semble s'abandonner au capitalisme financier débridé, nous avons plus que jamais besoin d'une Europe forte, régulatrice, protectrice. Elle doit être un pôle de stabilité pour ses membres et dans le monde.

Il nous faut donc doter l'Union européenne de deux éléments essentiels qui viendront s'ajouter aux deux autres bien en place : en plus de l'économique et du respect des droits de l'homme, une Europe politique qui associe plus étroitement le citoyen et une Europe qui a le pouvoir d'agir dans le champ social.

Sommaire de nos 30 propositions

I. Pour le développement d'une Europe prospère	2
Réformer le cadre macro-économique de l'Union	2
Créer une politique industrielle européenne, sociale et écologique	2
Faire de la mobilité une priorité en Europe.....	3
II. Pour le développement d'une Europe sociale	4
Protéger les salariés européens	4
Approfondir une politique publique de santé européenne	4
Développer une politique humaniste et européenne de l'immigration	5
III. Pour le développement d'une société civile européenne	6
Renforcer le sentiment de citoyenneté européenne.....	6
Construire une éducation populaire européenne	6

I. Pour le développement d'une Europe prospère

Réformer le cadre macro-économique de l'Union

1. Réformer les règles du Pacte de Stabilité et de croissance pour faire réellement de la croissance, de l'emploi et de la hausse du pouvoir d'achat des objectifs de la Banque centrale européenne.
2. Mettre en place un nouveau budget commun représentant, non pas 1 % du PNB de l'Union, mais entre 4 et 7 %, afin de pouvoir mener des politiques ambitieuses. Cette augmentation du budget sera financée par la création d'un impôt européen et plus globalement d'une fiscalité européenne se substituant à une part de la pression fiscale nationale autour de 2 axes :
 - recherche de l'efficacité fiscale européenne en démontrant une économie d'échelle avant de substituer un impôt européen à un impôt national ;
 - mise en place par les parlements nationaux et les institutions européennes d'un dialogue constructif budgétaire et fiscal en charge d'assister et de coordonner les stratégies budgétaires et fiscales entre les Etats et l'Union.
3. Doter l'Union de véritables instruments financiers communautaires :
 - un fond monétaire européen pour réguler les attaques et les déficits régionaux ;
 - une capacité d'emprunt communautaire (i.e. permettant les restructurations des dettes actuelles des Etats membres) ;
 - une agence européenne publique de notation.

Créer une politique industrielle européenne, sociale et écologique

4. Constituer des pôles de compétitivité à dimension européenne, notamment en :
 - favorisant de nouvelles concentrations industrielles, au-delà de l'armement et de l'aéronautique (automobile, rail, etc.) ;
 - faisant converger les standards européens (créer un brevet européen, développer les agences européennes de normalisations techniques).
5. Renforcer le rôle du Fond Européen d'investissement autour de deux axes :
 - inventer de nouveaux mécanismes fiscaux communautaires visant à améliorer l'accès des PME aux fonds propres et au microcrédit ;
 - encourager le développement de pépinières d'entreprises.

6. Développer des politiques industrielles européennes faisant respecter les normes sociales et écologiques :
- proposer des « écluses fiscales » aux frontières de l'Union pour les produits ne respectant pas les normes environnementales et sociales internationales ;
 - introduire, par une directive européenne, des critères écologiques dans les conditions d'attribution des marchés publics de l'Union et des Etats membres ;
 - créer, dans le cadre des fonds structurels, un fonds de convergence écologique pour cofinancer les investissements régionaux et locaux nécessaires à la mise en conformité des installations et équipements aux standards environnementaux.
7. Développer une politique énergétique européenne prenant en compte les nouvelles vulnérabilités énergétiques de l'Union, avec pour principal objectif de sécuriser et renforcer l'approvisionnement de l'Europe dans le cadre d'un traité sur l'énergie :
- promouvoir massivement les économies d'énergie pour viser une baisse de la consommation de 20 % en normalisant les systèmes techniques et en encourageant la diffusion des technologies économes ;
 - investir dans les énergies durables au niveau de la recherche (fixation de normes européennes), des entreprises, des collectivités (création d'un label) et des particuliers (incitations fiscales) ;
 - développer un partenariat global stratégique avec la Russie, en créant auparavant un acheteur gazier unique au niveau européen ;
 - proposer à la Commission de travailler sur une réelle prospective des besoins énergétiques à 10 et 20 ans, de sorte à pouvoir ensuite diversifier nos ressources d'approvisionnement, tant en terme de matières premières que de zones géographiques.

Faire de la mobilité une priorité en Europe

8. Mettre en place une gouvernance européenne coordonnée des modes de transports et en particulier des réseaux ferroviaires.
9. Mettre en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire européen visant en particulier à desserrer la concentration des infrastructures portuaires et aéroportuaires dans le nord européen, au profit d'un rééquilibrage des points d'entrées portuaires et aéroportuaires en Europe et à supprimer les goulets d'étranglement.

II. Pour le développement d'une Europe sociale

Protéger les salariés européens

10. Mettre en place un pacte social européen en rééquilibrant les critères de Maastricht par des critères sociaux, en matière d'éducation (faire baisser le taux d'illettrisme), dans la lutte contre la pauvreté (faire baisser le taux de pauvreté) et en faveur de la santé (garantir un accès minimum aux soins).
11. Fixer un salaire minimum européen égal au minimum à 60% du salaire médian de chaque Etat membre.
12. Faire voter une directive sur la protection des salariés en intérim et des stagiaires (rémunération, conditions de travail, protection sociale...).
13. Adopter la clause de l'européenne la plus favorisée.
14. Développer la formation tout au long de la vie :
 - élaborer un plan d'action pour l'égalité réelle des chances, en investissant notamment dans la petite enfance, l'éducation et les logements sociaux ;
 - doter massivement et simplifier le mode de fonctionnement du fond européen de soutien aux salariés victimes des restructurations ;
 - faire de la sécurisation des parcours professionnels un droit social européen.

Approfondir une politique publique de santé européenne

15. Porter une attention particulière à l'influence des politiques européennes sur les déterminants de santé (développement économique, normes environnementales...), en considérant cette dimension dans chacune d'elle et en accentuant l'effort sur certaines régions le cas échéant par l'intermédiaire des fonds européens.
16. Organiser les échanges entre Etats membres, pouvant prendre la forme d'une méthode ouverte de coordination, dans la prise en charge de problématiques communes comme les inégalités sociales de santé ou la lutte contre les épidémies.
17. Structurer une politique de la recherche au niveau européen dans des domaines tels que les maladies rares, en poursuivant et en développant les efforts accomplis en la matière.

Développer une politique humaniste et européenne de l'immigration

- 18.** Créer un bureau commun de l'immigration dans les Etats tiers chargé d'accueillir les candidats à l'immigration et de les informer sur les conditions d'immigration vers l'UE.
- 19.** Mettre en place une politique commune de lutte contre le trafic d'êtres humains et les réseaux d'immigration clandestine et définir des critères européens en matière de régularisation des migrants clandestins.
- 20.** Créer une haute autorité de lutte contre les discriminations en Europe.

III. Pour le développement d'une société civile européenne

Renforcer le sentiment de citoyenneté européenne

21. Préparer en étroite liaison le budget des Etats membres et les présenter la même semaine au Parlement.
22. Placer au cœur des élections européennes le choix du Président de la Commission, celui-ci ne pouvant être que le candidat du parti majoritaire au Parlement.
23. Accroître la dimension européenne des élections au Parlement européen en réservant une fraction des sièges du Parlement à des parlementaires élus sur des listes paneuropéennes et en procédant à une proclamation européenne unifiée des résultats du scrutin, avec prime majoritaire pour la première liste arrivée en tête.
24. Lancer le débat sur l'octroi du droit de vote aux citoyens de l'Union pour les élections législatives de leur pays de résidence.
25. Créer une agence européenne, EUROFOOT, sur le modèle de la DNCG française, qui dessinerait un cadre légal unique pour les clubs professionnels de football en Europe avec pour objectif de faire du financement du football professionnel un terrain d'équité. Par la suite, d'autres agences pourraient être instituées sur ce modèle.

Construire une éducation populaire européenne

26. Développer un service civil européen.
27. Introduire dans l'enseignement supérieur l'idée de « 30 % des cours en langue étrangère européenne », et ce quel que soit le cursus.
28. Créer un enseignement de l'histoire européenne dans les écoles.
29. Développer un véritable échange entre européens dès l'enseignement secondaire, sur les modèles Comenius regio et Erasmus, en y associant en priorité les établissements situés dans les zones défavorisées.
30. Introduire dans les cursus universitaires une incitation à accomplir au moins un semestre d'étude dans l'Union hors du pays d'origine, en révisant le système d'attribution et le montant des bourses universitaires pour favoriser l'accès de tous à cette opportunité.

